

*Transport du grain de l'Ouest—Loi*

Les Canadiens, et les ministériels encore moins, ne comprennent pas le principe du bill. Il concerne le mode de versement de la subvention. Si elle est accordée aux chemins de fer, alors l'industrie secondaire sera absente de l'ouest du Canada à jamais. Nous disons simplement qu'il faut étudier les formules Gilson et Hall, la première surtout, et que nous devons nous orienter dans la voie où nous sommes libres d'accorder une partie ou la totalité du versement au producteur.

Loin de nous limiter à la production de grain à exporter, nous nous engageons dans le monde de la recherche et du développement et la diversification de la production céréalière, afin d'être en mesure d'établir des usines de transformation et des parcs d'engraissement de porcs. Je pourrais vous parler pendant vingt minutes, monsieur le Président, de l'une des entreprises les plus excitantes à laquelle j'ai été mêlé dans ma vie, qui pourrait démarrer dans l'Ouest si le mode de paiement au producteur était adopté. Toute la question est là.

M. Bruce Howe a dirigé le mouvement de pression auprès des députés de la Colombie-Britannique et il croit pouvoir nous ruiner politiquement parce que nous appuyons ceux qu'ils désignent comme les «gars des Prairies». En janvier 1982, le ministre effectuait une tournée pour la promotion de son projet de loi, avant de faire volte-face et de tourner le dos à ce qu'il savait être juste. Je peux vous dire qu'à ce moment-là, M. Bruce Howe approuvait entièrement la position des députés de la Colombie-Britannique sur ce projet de loi. Dans un discours prononcé en janvier 1982, M. Howe a déclaré:

● (1710)

Le CP calcule que les céréales représentent environ 20 p. 100 des marchandises qu'il transporte, mais qu'elles ne produisent qu'au plus 8 p. 100 de ses recettes.

Nous convenons que les chemins de fer ont besoin de plus d'argent. Nous ne prétendons pas le contraire. M. Howe a ajouté:

Des représentants de plus de 50 organismes différents, de tous les secteurs de l'économie de l'Ouest, y compris presque toutes les associations agricoles, d'un commun accord ont demandé de toute urgence au gouvernement fédéral d'accorder «une compensation justifiable du point de vue commercial aux chemins de fer pour l'expédition des produits agricoles maintenant transportés au tarif statutaire».

Nous sommes bien d'accord. Ce que M. Howe disait dans son discours à propos du tarif du Corbeau était tout à fait juste.

... le gouvernement sera fortement tenté d'esquiver le problème en versant directement des subventions aux chemins de fer ...

C'est ce que M. Howe disait en janvier 1982.

... pour doubler la voie ou construire des tunnels, de façon à éviter les encombrements. C'est ce qu'on appelle la solution morcelée du problème.

Je pense qu'on devrait plutôt parler de solution de rapiéçage. En effet, même si des subventions en espèces permettraient certainement aux sociétés ferroviaires de commencer à apporter des améliorations importantes, cela ne ferait que reporter à plus tard le problème du tarif du Corbeau. Les chemins de fer continueraient à perdre de l'argent en transportant des céréales ...

M. Howe disait aussi en janvier 1982:

Une solution globale doit tenir compte, d'abord et avant tout, du fait que le transport des céréales ne doit pas coûter plus qu'il ne rapporte ... et aussi du fait que les céréaliers ont besoin de garanties statutaires, tant pour le service ferroviaire que pour une compensation de quelque sorte.

... je suis tout à fait d'accord sur la nécessité de telles garanties statutaires. Il y a 50 ans que l'économie des Prairies s'appuie sur un régime statutaire pour le transport des céréales.

Si l'on instaurait un tarif pour le transport des céréales qui indemnise pleinement les sociétés ferroviaires, les taux devraient quadrupler ou quintupler.

M. Howe n'était pas en faveur d'une pareille solution. A l'entendre, ce serait extrêmement injuste pour les agriculteurs des Prairies. Pourtant, il exerce maintenant des pressions auprès de moi-même et d'autres députés de la Colombie-Britannique pour que nous appuyions le projet de loi, même si c'est exactement ce que celui-ci propose. Il me demande d'appuyer cette mesure même si elle n'est pas parfaite. Pourtant, en janvier 1982, il s'opposait à tout ce que ce projet de loi fera à l'ouest du Canada et aux agriculteurs de l'Ouest. Plus loin dans son discours, il disait:

... la solution globale est maintenant défendue par le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin.

C'est ce que faisait le ministre des Transports avant de déposer le projet de loi C-155 et avant que le premier ministre (M. Trudeau) s'en prenne à lui en disant: «Ce n'est pas avantageux du point de vue politique.» Ensuite, le caucus du Québec lui a dit: «Vous ne pouvez pas faire cela. Cette mesure représente une menace pour nos éleveurs de porcs.» Pourtant, le gouvernement du Canada sait que les éleveurs de porcs du Québec ne sont pas menacés. Il sait très bien que les aliments pour le porc sont faits de maïs et de fèves soja et que les producteurs de porcs ne sont nullement menacés.

Pourquoi le gouvernement empêcherait-il l'ouest du Canada d'avoir une industrie secondaire, un secteur des salaisons et des conserveries, un secteur de l'abattage, un secteur de l'élevage du porc? La plupart de nos produits sont vendus outre-Pacifique et au sud du 49<sup>e</sup> parallèle, monsieur le Président. Nous ne faisons de tort à personne en demandant au gouvernement de tenir compte de nos intérêts dans cette mesure. Je trouve tout à fait méprisable que le gouvernement nous impose la clôture et nous oblige à prononcer des discours de dix minutes pendant qu'il y a encore des députés qui réclament la parole et qui essaient de représenter leur région.

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)**

Monsieur le Président, ce prétendu débat de deuxième lecture sur le projet de loi du Nid-de-Corbeau est le fait d'un gouvernement qui a du plomb dans l'aile. Aux États-Unis, l'élection présidentielle a lieu en novembre, mais le nouveau président n'entre en fonction qu'en mars suivant. Pendant l'inter-régime, l'ancien président, qui détient en principe le pouvoir, doit s'efforcer de répondre aux vœux de son successeur. Mais son gouvernement a du plomb dans l'aile, la crainte le paralyse, il est pris de panique; il est incapable de lutter mais il ne peut pas non plus se défilé. En voulant nous clouer le bec comme il le fait, ce qui porte atteinte aux droits constitutionnels des Canadiens, le gouvernement démontre qu'il est pris de panique et qu'il a peur de lutter au grand jour.

Ce projet de loi, monsieur le Président, relève du Parlement. Peu importe le rapport Snavelly. Peu importe les efforts d'un économiste pour dégager un consensus. En vertu de nos lois, il appartient exclusivement au Parlement de débattre le tarif du Nid-de-Corbeau. Voilà cependant les députés privés de le faire, bien qu'ils en connaissent le dossier. Le tarif du Nid-de-Corbeau exige que soit respecté le principe de la loi nationale sur les transports, selon lequel nous devons connaître le prix de sa modification; il faut suivre le mécanisme prévu par la loi et faire en sorte que la Commission canadienne des transports étudie les coûts et en fasse rapport au Parlement.